

PLAN DIRECTEUR MÉDECINE NUCLÉAIRE

Le plan directeur de l'examen est un outil de référence pour les candidats se présentant aux examens d'admission de l'Ordre. Il a été bâti en référence aux profils d'entrée à la profession pour la technologie de la médecine nucléaire.

Niveau taxonomique des questions de l'examen		
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Application des connaissances</i> • <i>Pensée critique</i> • <i>Jugement</i> 		
Présentation des questions		
<ul style="list-style-type: none"> • <i>70 à 80% sous forme de mises en situation</i> • <i>20 à 30% sans lien avec une mise en situation</i> 		
Structure de l'examen		
Longueur de l'examen :		
<i>L'examen est composé de 2 portions et se déroule en une seule journée. Une portion est faite en AM et une portion est faite en PM</i>		AM : 8h50 à 12h15 PM : 13h15 à 16h40
Forme d'évaluation	<i>Nombre de questions par mise en situation</i>	3 à 7
	<i>Nombre total de questions</i>	150
	<i>Pondération</i>	1
	<i>Type de questions</i>	Choix multiples
Catégorie de compétence et pondération des questions dans l'examen		
Module	Catégorie de compétence	% de questions dans l'examen
A	Exercer la profession	5 à 10 %
B	Respecter les principes de santé et de sécurité	10 à 12 %
C	Effectuer le contrôle de la qualité	5 à 7 %
D	Prendre en charge le patient	10 à 12 %
E	Effectuer le travail de laboratoire	8 à 10 %
F	Effectuer les procédures cliniques des examens	50 à 60 %